

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

1er trimestre 2022 (BP)

Séance Publique du 2 février 2022

Objet : POLITIQUE DE SOUTIEN AUX TERRITOIRES : ACCESSIBILITÉ DES SERVICES AU PUBLIC

Synthèse du rapport :

Le Département réaffirme son engagement en faveur de l'accessibilité des services au public en reconduisant en 2022 l'appel à dossier « revitalisation des centres-bourgs par l'habitat et l'accès aux services » permettant d'accompagner les projets des territoires. Une seule enveloppe budgétaire permet désormais de financer les projets retenus. L'animation du Schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public (SDAASP) sera à redéfinir au regard des orientations du projet de mandature et d'Ille-et-Vilaine 2035.

Le Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 3311-1 et suivants ;

Vu le rapport présenté par Monsieur le Président du Conseil départemental ;

Après avoir entendu Mme ROUSSET, rapporteur au nom de la 1^{ère} commission ;

Et après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (53 voix pour, 1 conseiller ne prenant pas part au vote – M. PAUTREL), dans la séance du 2 février 2022 ;

DECIDE :

- d'approuver l'ensemble des propositions du présent rapport, conformes aux débats des orientations budgétaires ;**
- d'inscrire au budget primitif les crédits correspondants.**

Pour Extrait Conforme,

Rennes, le 3 février 2022

Le directeur général du pôle dynamiques territoriales

Laurent COURTET